

PROPOSITION
Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

6. Proposition - fiscalité



En séance du 9 septembre 2020, M. Michel Sudan a déposé une proposition au nom du groupe radical et citoyens. Puis, au nom du groupe socialiste, M. Christian Levrat a formulé une proposition complémentaire, toujours concernant le domaine de la fiscalité.

Il a été convenu avec les groupes concernés de présenter ces deux interventions en un seul point au tractanda, et donc de ne présenter qu'une proposition.

Vous trouvez en annexe les deux textes préparés par les intéressés.

Le Conseil général est invité à se prononcer quant à cette proposition.

Conseil général du 9 décembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical et citoyens a déposé, lors de la précédente séance du 9 septembre 2020, la proposition de diminuer les coefficients d'impôts des personnes physiques et des personnes morales de 87.80 à 80.00 soit 8.88 % et cela pour une **durée limitée de 2 ans**.

Le groupe radical et citoyens maintient sa proposition.

Pourquoi une réduction en % et non forfaitaire ?

Contrairement à une réduction forfaitaire, en renonçant au saupoudrage, notre proposition est équitable pour tous les contribuables.

Pour rappel, le bénéfice de l'exercice 2019 de Fr. 995'119.- a été viré à la fortune en prévision des effets négatifs du Covid 19 ainsi que de la réforme fiscale des entreprises.

Le Covid-19 mettra certaines familles en difficultés financières.

Nous reprenons un texte de Mme Nadine Gobet, députée au Grand Conseil :

« En pleine crise du coronavirus, ces baisses sont un signal fort adressé à la population et aux entreprises. C'est une sorte de plan de relance qui permettra d'augmenter le pouvoir d'achat. »

Fin de citation.

Selon les comptes 2019, les impôts sur le revenu et la fortune se montent à Fr. 5'680'000.-- pour les personnes physiques et à

Fr. 705'000.-- pour les personnes morales, soit un total de

Fr. 6'385'000.--.

Le coût de cette baisse de Fr. 567'000.- par année est déjà budgétisé. En effet, le bilan mentionne une fortune de Fr. 1'402'815.--.

Nous sommes d'avis que c'est le moment de faire bénéficier nos citoyennes et citoyens d'une partie de cette réserve.

Nous vous remercions de votre soutien afin que nous puissions transmettre cette proposition au Conseil Communal.

Pour le groupe radical et citoyens

Michel Sudan

Proposition du groupe socialiste

S'il dispose de recettes fiscales excédentaires, le Conseil communal propose au Conseil général une ristourne d'un montant unique fixé en francs par habitant, qui sera versée durant l'année en cours.

Motivation

Le groupe socialiste n'est pas convaincu qu'il existe dans les comptes de la commune une marge de manœuvre suffisante pour procéder à des baisses fiscales.

Si le Conseil communal ou le Conseil général entendait tout de même aller dans cette direction, il conviendrait de le faire sur la base d'une ristourne à la population, plutôt que par une modification du coefficient fiscal. Pour deux raisons

Cette manière de faire n'affaiblit pas les recettes fiscales de la commune pour les années à venir. Celle-ci ne fait que de « retourner » une part de ses recettes à ses habitants pour l'exercice en cours. C'est une approche prudente et raisonnable, compte tenu des investissements envisagés à cette heure, qui ne manqueront pas de grever le budget communal.

Cette ristourne permettra de soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, d'autant plus qu'elle prévoira un montant unique en francs par habitant, indépendamment de leur revenu imposable. A titre alternatif et si le Conseil communal le jugeait utile, elle pourrait être distribuée par le biais de bons d'achat à faire valoir auprès des petits commerces de la commune.

Pour le groupe socialiste

Christian Levrat